



Règlement d'Ordre Intérieur

Article 1 : Objet et Champ d'Application

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de Lille Eau Libre et de veiller au bon déroulement des activités dans un esprit de respect et de sécurité pour tous les membres.

Article 2 : Adhésion au Club

1. Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit remplir une demande d'adhésion et devra :

- a. fournir l'attestation sur l'honneur dûment complétée.
- b. effectuer une séance d'essai
- c. effectuer un test de 500 m de crawl NON STOP en eau libre sous la surveillance d'un encadrant.
- d. s'acquitter de la cotisation annuelle.
- e. fournir une copie CNI + attestation d'assurance responsabilité civile.

2. L'adhésion implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des statuts de l'association.

3. L'association se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion en cas de non-conformité aux exigences de sécurité ou de comportement inadéquat.

Article 3 : Respect des Règles de Sécurité

1. La sécurité est primordiale dans la pratique de la nage en eau libre. Tous les membres doivent suivre scrupuleusement les consignes des encadrants et respecter les protocoles de sécurité mis

en place. Lille Eau Libre ne peut être tenu responsable en cas d'accident dû à l'irrespect des consignes de sécurité.

2. Il est obligatoire de nager avec une bouée de sécurité lors de nos sorties et de porter une tenue adaptée aux conditions climatiques, combinaison recommandée pour une température de l'eau inférieur à 20 °C, et obligatoire sous 18°C.

3. Il est strictement interdit de nager en eau libre sans un accompagnateur ou un groupe. La sécurité repose sur la solidarité.

4. Avant d'entrer dans l'eau, repère une sortie facile et sécurisée. Ne saute pas sans connaître l'endroit où tu pourras sortir rapidement.

5. Pour la protection de tes yeux et une meilleure vision, les lunettes de natation sont indispensables. Sans lunettes, pas de nage.

6. Si tu as des plaies ouvertes ou des coupures, il est interdit de te baigner afin d'éviter les infections, intoxications ou complications.

7. Même si tu choisis de ne pas porter de combinaison, assure-toi d'avoir des vêtements chauds ou une couverture pour te réchauffer immédiatement après la nage.

8. Nos sorties ne sont pas des courses, nage à ton rythme, personne n'est laissé à la traîne. Si c'est ta première en eau libre, ne sois pas timide et dis-le, on te guidera !

9. Le port du bonnet orange de Lille Eau Libre (ou tout autre bonnet de sécurité visible) est obligatoire pour être facilement repéré.

10. Chaque nageur est responsable pénalement et de sa propre sécurité. La majeure partie des lieux de sorties sont non- autorisées.

11. Si ton corps dit "Stop" ou montre des signes de fatigue, signale-le et sors immédiatement de l'eau, ne pas partir avant d'avoir signalé au responsable qu'on est en sécurité.

12. Les sorties en eau libre doivent toujours être encadrées par un responsable de l'association ou un membre expérimenté désigné à l'avance.

13. Lille Eau libre n'est pas tenu responsable ni informé de la qualité de l'eau. Et ce en cas d'intoxication ou autres.

14. Le bonnet Lille Eau Libre ne peut être porté que dans le cadre de sortie organisée par Lille Eau Libre, à la piscine ou lors compétitions, mais en aucun cas lors d'une sortie privé non encadrée par Lille Eau Libre, excepté les lieux de vacances ou site officiel nage en eau libre .

Article 4 : Discipline et Comportement

1. Les membres doivent adopter un comportement respectueux envers les autres nageurs, les organisateurs, les intervenants extérieurs, les usagers du site et autres.

2. Toute forme de harcèlement, discrimination ou violence (verbale ou physique) sera sanctionnée par des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion de l'association.
3. L'utilisation des infrastructures, vestiaires, douches, locaux doit se faire dans le respect des règles de propreté et de civisme.
4. Les substances illicites sont strictement interdites avant comme lors des activités de l'association.

Article 5 : Sorties en Eau Libre

1. Les sorties se déroulent selon le planning établi par l'association. La ponctualité est requise. Tout retard doit être signalé au responsable de la sortie.
2. Lors des sorties en eau libre, les horaires et lieux de rendez-vous doivent être strictement respectés. En cas de conditions météorologiques défavorables, les sorties pourront être annulées ou reportées par l'organisateur de la sortie.
3. Toute annulation de la part des membres doit être communiquée à l'avance à l'encadrant concerné.

Article 6 : Responsabilité et Assurance

1. Lille Eau Libre décline toute responsabilité en cas de manquement aux consignes de sécurité et aux règles établies dans le présent règlement.
2. Chaque membre doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile.
3. En cas d'accident ou d'incident lors d'une sortie, le responsable du groupe doit immédiatement en informer les autorités compétentes et les services de secours.

Article 7 : Utilisation des Équipements

1. Le matériel mis à disposition par le club (combinaisons, bouées, etc.) doit être utilisé avec soin. Tout équipement endommagé doit être signalé.
2. Les membres sont tenus de restituer le matériel après chaque utilisation dans son état initial.

Article 8 : Assemblée Générale et Droits des Membres

1. Tous les membres de l'association ont le droit de participer aux assemblées générales, de voter et de poser des questions concernant la gestion et l'organisation de l'association.
2. Les propositions d'amélioration ou suggestions doivent être adressées au bureau de l'association de Lille Eau Libre

Article 9 : Sanctions et Exclusions

1. Tout manquement grave au présent règlement, toute mise en danger d'autrui ou comportement nuisible au bon fonctionnement de l'association pourra faire l'objet de sanctions, telles que des avertissements, suspensions temporaires ou exclusions définitives.
2. Les décisions d'exclusion seront prises par le bureau après consultation de l'adhérent.

Article 10 : Autorisation de captation et diffusion d'images

J'autorise l'association Lille eau libre à capter, fixer sur tout support et communiquer au public toute photographie et vidéos de ma personne. Cette autorisation est valable 3 ans après la captation de l'image, mais j'accepte de ne pouvoir prétendre à aucune dépublication des photographies ou vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.

Article 11 : Modification du Règlement

Le présent règlement peut être modifié par le bureau de l'association en fonction des besoins. Toute modification sera portée à la connaissance des membres.

Fait à le / /

Le Président